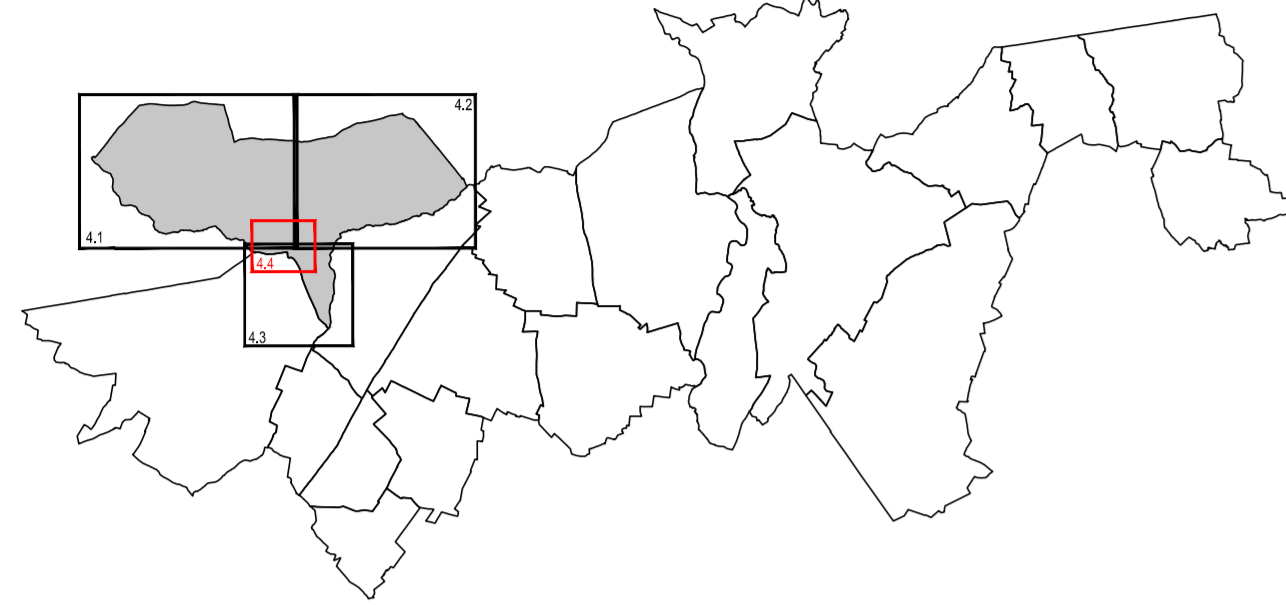


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Sceaux-du-Gâtinais
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Arrêté le 16 décembre 2021
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemaendour

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Eglise
- Moulin
- Portail/Porche
- Élément architectural
- Cheminée
- Croix
- Lavoir
- Tour

Patrimoine naturel :

- Haie
- Etendue d'eau

Emplacement réservé

Objet	Bénéficiaire
S1	Aménagement d'un espace public Commune
S2	Élargissement de voie Commune
S3	Accès Commune
S4	Aménagement d'un espace public Commune
S5	Élargissement de voie Commune

